

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT
GERMAIN DE SALLES – SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022 A 19 H 30**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain de Salles, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Robert PINFORT, Maire.

PRESENTS : Mrs Robert PINFORT, Guillaume RAY, Thierry MARTIN-DOUYAT, Mrs. Marius COZMA, Quentin DUROCH, Frédéric GOUYARD, Yanick MORVAN, Lionel RIBOT, Jean-François TURY

M. Daniel RÉGNIER a donné pouvoir à M. Yanick MORVAN

M. Quentin DUROCH est élu secrétaire de séance, assisté de Mme Chantal GUERET.

PREAMBULE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la réunion du 17 juin dernier, expédié à tous les membres. A l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal est approuvé.

Il propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

POINT N°1 : DÉMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre en date du 3 août 2022 remis en main propre le même jour, Mme Patricia IGIER a présenté sa démission de son poste de Conseillère Municipale. Ce courrier a été aussitôt transmis à Monsieur le Préfet. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de cette démission.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Mme Patricia IGIER.

POINT N°2 : VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des nouvelles cartes des zones humides, modifiées suite aux remarques d'une personne lors de la consultation publique qui a eu lieu du 5 janvier au 2 février dernier, valide à l'unanimité l'étude de l'inventaire des zones humides de la commune de SAINT-GERMAIN DE SALLES. La cartographie est consultable en mairie.

**POINT N°3 : MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE D'INSTRUCTION DES
AUTORISATIONS D'URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ST POURCAIN SIOULE LIMAGNE**

Il est nécessaire de mettre à jour la convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCSPSL afin de s'assurer du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et pour tenir compte de l'évolution des modalités d'échanges entre les communes et la Communauté de Communes dans le cadre du déploiement progressif des outils de dématérialisation de l'instruction des demandes d'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **valide** le projet d'avenant de convention et **autorise** le Maire à le signer.

POINT N°4: BDQE : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE 2022-2024

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité **valide** la nouvelle convention d'assistance technique - assainissement et protection de la ressource en eau - du bureau départemental de la qualité de l'eau et **autorise** Monsieur le maire à la signer. Cette nouvelle convention, validée par les élus du Département, présente des tarifs revus à la hausse pour l'équilibre du service. Le montant annuel pour la commune de St Germain de Salles est de 665 euros (il était de 568 euros en 2020).

POINT N° 5: MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Une nouvelle nomenclature comptable sera obligatoire pour les communes à partir de 2024. Sur proposition du percepteur, le conseil **approuve** à l'unanimité le passage de la commune de St Germain de Salles à la nouvelle comptabilité dès le 1^e janvier prochain et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

POINT N° 6 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AMBROISIE

Après délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur Yanick MORVAN référent ambroisie.

POINT N° 7 : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Mme DELAGE, Inspecteur divisionnaire à la trésorerie de GANNAT nous informe que la créance de 733.43 euros, correspondant au montant des redevances assainissement de la SNC restaurant l'Entracte de 2017 et 2018 (653.00 euros) et de la société avicole des Chaumes (80.43 euros) doit être éteinte.

La dette de 402.33 euros correspondant au montant de la redevance assainissement de 2018 et 2019 de M. et Mme Benjamin NICOLAS doit être également admise en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **émet un avis défavorable** par principe pour ces admissions en créances éteintes, dit que ces dépenses seront mandatées à l'article 6542 du budget assainissement. Une décision modificative devra être prise car si la dépense de 733.43 euros a été prévue au BP 2022, il n'en est pas de même pour la dette de M. NICOLAS. 404 euros seront pris à l'article 6541 du budget assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Point sur l'avancement des travaux d'aménagement du village de Salles : Des travaux de remplacement des canalisations d'eau potable, des compteurs intérieurs et des branchements ont été réalisés du 13 juin au 20 septembre. Le remplacement de la canalisation et des raccords d'eaux usées, dans une partie de la rue du froment ont également été réalisés. La première tranche des travaux est donc terminée. Suivra une seconde phase avec l'enfouissement des lignes aériennes et la réalisation de l'éclairage public.

Une réunion publique sera organisée avec la présence du maître d'œuvre un vendredi soir courant octobre.

➤ Suite au rapport annuel de visite de vérification des poteaux et bornes incendie, un devis a été demandé au SIVOM pour le remplacement d'un poteau d'incendie aux Vignes de Font Violent pour un montant de 1639.45 euros TTC. Le devis est accepté.

➤ Éclairage public : Actuellement, l'éclairage public s'allume à 6 h et s'éteint à 23 h. Dans un souci d'économie d'énergie et dans le contexte actuel d'augmentation du coût de l'énergie, le conseil municipal, après débat, décide de modifier les horaires de l'éclairage public qui s'éteindra à 22 h et de ne plus éclairer l'église. De plus, il est décidé de faire de la prévention auprès des associations communales pour limiter la consommation d'énergie (Stade, Chaume-Billard, Salle d'expos) afin d'éviter à avoir à leur facturer leur consommation d'électricité. Un courrier leur sera adressé et des affiches seront apposées. À l'école, nous veillerons à ce que le chauffage soit baissé les week-ends et lors des vacances scolaires.

➤ Le SICTOM a décidé de supprimer les colonnes-tri car elles arrivent en fin de vie et la collecte du tri se fait désormais au porte à porte. Le règlement de la collecte est modifié : des contrôles des poubelles d'ordures ménagères pourront être effectués à compter du 1^{er} octobre et si les agents constatent que les déchets auraient dû être triés, les poubelles ne seront pas ramassées.

➤ Il est décidé de faire un rappel des horaires aux agents techniques. Ces horaires sont les suivants : de 8 h à 12 h et de 13h à 16 h. Un horaire dit « d'été » sera mis en place à partir de l'an prochain de la façon suivante : Du 15 juin au 15 septembre : 7 h à 12 h - 13 h à 15 h. En cas de besoin, les horaires pourront être adaptés. Les fiches de poste seront modifiées en conséquence. D'autre part, des fiches de missions à effectuer sont données aux agents chaque mois et ne sont pas toujours honorées. La commission du personnel convoquera prochainement les agents techniques pour faire le point.

➤ Le marché hebdomadaire a fêté son premier anniversaire. La fermeture de la buvette du marché est évoquée, du fait de l'ouverture du bar-restaurant l'Entracte. Il est également question de la possibilité de déplacer le marché sur la place des Clodis pour le rapprocher de l'Entracte. Le marché de Noël aura lieu le mercredi 21 décembre. Des exposants ont d'ores et déjà été contactés pour participer à ce marché festif.

➤ Le bulletin municipal du 3^{ème} trimestre est revu, discuté et modifié.

➤ Manifestation concentration cyclo le dimanche 2 octobre prochain : Le verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

➤ L'association Moto Allier Sécurité organise une balade motos et voitures anciennes le samedi 1^{er} octobre 2022 dans le cadre du Téléthon au départ de la commune de Louchy Montfand. Cette manifestation traversera notre commune.

Fin de séance à 22h00